

---

**COMMUNE DE BEUSTE**



## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

---

### **PIECE 2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**NOVEMBRE 2006**  
**N° 3 14 0235**

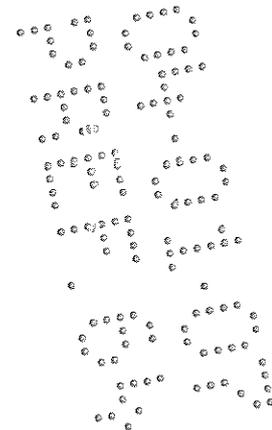


**AGENCE DE PAU**

BUREAUX DE PAU : HELIOPARC - 2, AVENUE PIERRE ANGOT - 64053 PAU CEDEX 9 - TEL. 05 59 84 23 50 - FAX 05 59 84 30 24  
BUREAUX D'ANGLET : LES ARCS - BAT. II - 27 RUE DE PITOYS - ZONE DE MAIGNON - 64600 ANGLET - TEL. 05 59 31 41 56 - FAX 05 59 31 41 57

## SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION .....	1
AXE 1 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE BEUSTE EN AMELIORANT LE CADRE DE VIE .....	2
AXE 2 - PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES .....	4
AXE 3 - PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER.....	5
AXE 4 - AMELIORER LES DEPLACEMENTS.....	6
AXE 5 - ADAPTER LES EQUIPEMENTS PUBLICS AUX BESOINS DE L'URBANISATION.....	7



## INTRODUCTION

Située au sud-est du département des Pyrénées Atlantiques, à une dizaine de kilomètres de Pau, Beuste est une commune rurale de la plaine de Nay.

Elle connaît depuis une vingtaine d'années une augmentation de sa population, phénomène observé également à l'échelle de la plaine.

Sa localisation, à proximité de l'agglomération paloise induit à terme un phénomène de périurbanisation de la commune.

Face aux demandes de plus en plus nombreuses d'installation sur Beuste, la commune doit maîtriser son développement tout en préservant les espaces agricoles et naturels.

**Pour y parvenir et gérer son avenir, elle se dote d'un Plan Local d'Urbanisme.**

Dans le plan local d'urbanisme (PLU), le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), définit les orientations générales de la commune en matière d'aménagement et d'urbanisme.

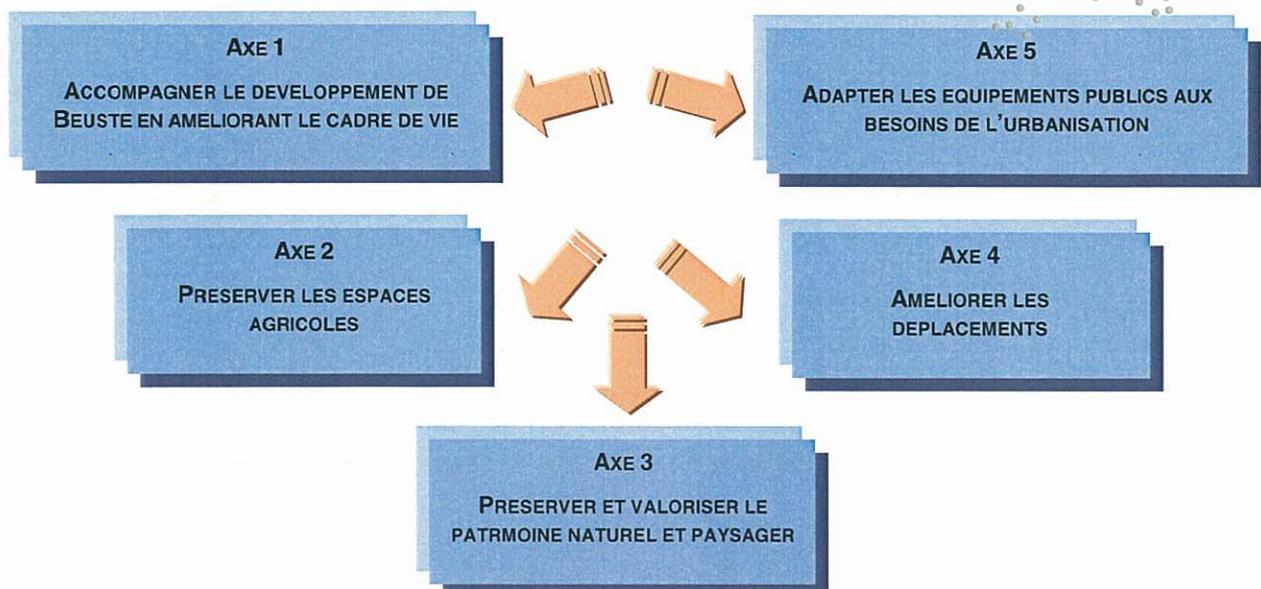
*Article L 110 du Code de l'Urbanisme : "Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace".*

**Le PADD est l'expression de la politique que souhaite mener la municipalité, il définit des orientations générales.**

Ces orientations sont déclinées selon deux objectifs :

- structurer le développement urbain de Beuste, tant quantitativement que qualitativement,
- préserver le caractère rural de la commune

Cinq axes caractérisent ces objectifs :



## AXE 1 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE BEUSTE EN AMELIORANT LE CADRE DE VIE

La commune de Beuste est une commune rurale de la plaine de Nay qui tend à se péri-urbaniser du fait de la proximité de l'agglomération paloise. Il s'agit d'une commune qui attire une population jeune.

Beuste désire pouvoir offrir des possibilités de logements, des services, des loisirs à cette population tout en organisant son développement urbain.

Elle souhaite conserver son caractère attractif et son caractère rural.

Les actions de la municipalité auront des impacts à deux niveaux :

- au niveau du bourg, pour conforter son rôle d'espace de vie,
- au niveau du territoire communal dans son ensemble, il s'agit de préserver et d'améliorer le cadre de vie actuel.

Concrètement, cela va se traduire par :

### ➤ LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DE POPULATION

#### • Diversification de l'offre en logement

Le parc de logements de Beuste est essentiellement composé aujourd'hui de logements de grande taille et ne propose que très peu de logements locatifs. La commune souhaite diversifier son offre en logements et va engager une réflexion dans ce sens avec des organismes compétents.

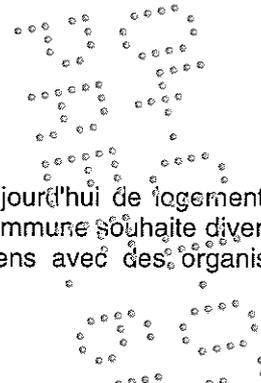
#### • Ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation

La commune ne possède plus qu'une offre restreinte en terrain à bâtir dans le bourg, limitée au nord par la zone inondable du Lagoin. Beuste souhaite donc étoffer le bourg et offrir un potentiel de zones à urbaniser à l'ouest de la RD 212.

#### • Des activités et services dans le bourg

Il s'agit à la fois d'offrir à la population des espaces de rencontres par :

- le confortement du potentiel actuel en équipements sportifs et activités, notamment pour les jeunes centré autour de l'espace mairie/école et terrains de jeux,
- la possibilité d'une mixité de fonction dans le bourg.



☛ LA STRUCTURATION DE L'URBANISATION DANS UN SOUCI DE CONSERVER UN CARACTERE RURAL.

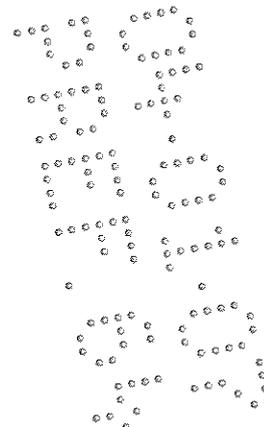
- **Gestion de l'espace**

Les populations sont attirées par le caractère rural du village de Beuste, qualité qu'il faut conserver par un développement urbain harmonieux en une image de bourg groupé.

- **Cohérence avec l'urbanisation existante**

Il s'agit de favoriser une urbanisation dans le prolongement de l'existant. Ainsi, l'urbanisation de Beuste doit être réalisée en confortement du bourg, entre la rue des "Cimes" et la rue des "Cerisiers".

Par ailleurs des schémas d'aménagement permettront de définir ces modalités d'urbanisation.



## AXE 2 - PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES

Le diagnostic a révélé que l'agriculture était une activité dynamique sur Beuste.

La commune doit encourager les agriculteurs et les aider à poursuivre leurs activités en favorisant une agriculture créatrice de valeur ajoutée, continuant à assurer le maintien du caractère des paysages.

Il s'agit donc pour Beuste de favoriser l'équilibre entre le développement de l'urbanisation et l'exercice de l'activité agricole en :

- **permettant aux agriculteurs d'exercer leurs activités et d'agrandir leurs exploitations,**

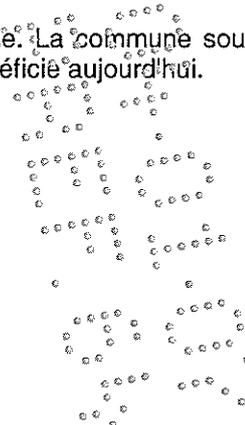
Le territoire agricole de Beuste est l'outil de production des agriculteurs.

Il faut préserver les terres ayant une forte valeur agronomique (notamment le secteur irrigué) de l'urbanisation.

Celle-ci sera plutôt concentrée dans des secteurs partiellement construits et en confortement du bourg.

- **préservant le tissu rural garant de la sauvegarde des paysages.**

Le paysage de Beuste est depuis toujours façonné par l'activité agricole. La commune souhaite conserver cette pratique pour maintenir le cadre de vie rural dont elle bénéficie aujourd'hui.



## AXE 3 - PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

La commune présente des atouts naturels importants :

- les coteaux boisés,
- le Lagoin et ses berges,
- l'espace agricole et ses quelques haies.

Le village dense de Beuste s'insère dans un écrin végétal qu'il convient de préserver, c'est pourquoi la municipalité souhaite :

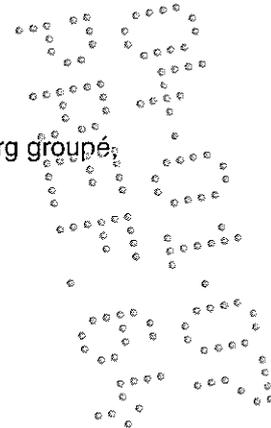
### • CONSERVER L'IDENTITE PAYSAGERE ACTUELLE ET LA BIODIVERSITE

- intégrer les prescriptions de l'étude de l'ONF afin de préserver la forêt communale de Beuste,
- conserver en zone naturelle les coteaux boisés et les prairies en lisière des espaces boisés,
- protéger les vestiges du canal du Pont-Long,
- entretenir les chemins en zone naturelle,
- préserver un paysage agricole et conserver une image de bourg groupé,
- éviter l'étalement urbain.

### • PRESERVER LES ECOSYSTEMES AQUATIQUES

Le Lagoin constitue un enjeu fort pour la commune, elle souhaite :

- favoriser son entretien,
- préserver de l'urbanisation les haies et ripisylves du Lagoin.



## AXE 4 - AMELIORER LES DEPLACEMENTS

Beuste est un village relativement dense, aux rues étroites ; les déplacements, notamment piétonniers sont peu sécurisés. C'est pourquoi il est nécessaire d'agir afin de favoriser les déplacements.

La commune de Beuste souhaite étendre son bourg en :

- respectant des schémas d'intention de voirie pour favoriser une cohérence des déplacements et un désenclavement des quartiers,
- prévoyant des cheminements piétons afin de relier le centre ancien et les équipements publics aux nouveaux quartiers,
- aménageant les carrefours rue des Cerisiers/rue de Croix de Mirot et Chemin d'exploitation n°15 via la RD 839.

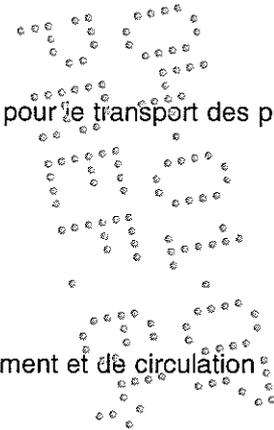
Des itinéraires piétons peuvent également être réalisés :

- en bordure du Lagoin, cours d'eau entretenu au cadre bucolique,
- pour relier les sentiers de randonnée des coteaux à la plaine.

La commune souhaite également améliorer la signalétique, notamment pour le transport des poids lourds afin :

- d'améliorer la sécurité,
- d'identifier le centre et les entrées de village.

Aujourd'hui le ramassage scolaire rencontre des difficultés de stationnement et de circulation des abris et points bus pourront être aménagés.



---

## AXE 5 - ADAPTER LES EQUIPEMENTS PUBLICS AUX BESOINS DE L'URBANISATION

---

La municipalité souhaite développer certains quartiers afin d'étoffer le bourg.

Cette extension de l'urbanisation dépend de deux facteurs :

- **l'extension ou le renforcement des réseaux existants** : eau, électricité, éclairage public, aménagement de voies,...
- **la création de voies structurantes** favorisant le lien entre les quartiers : un maillage de voirie cohérent et harmonieux en évitant le système de lotissement en impasse.

